



Municipalité rurale de Montcalm

Procès-verbal

Réunion ordinaire du conseil d'avril - le 19 avril 2023 à 8 h

Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Municipalité rurale de Montcalm, tenue aux bureaux municipaux, au village de Letellier, en la province du Manitoba, le 15 mars 2023 à 8 h.

présents :préfet	Paul Gilmore
conseiller	Émile Rémillard
	Louis Duval
	Jean Barnabé
	Harold Janzen
	Paul Sabourin
directrice générale	Jolene Bird
directrice générale adjointe par intérim	Mélanie Collette

Si un point est inscrit à l'ordre du jour, mais ne figure pas au procès-verbal correspondant, cela signifie qu'aucun rapport n'a été présenté.

1 Ouverture de la réunion

Le préfet Paul Gilmore a déclaré la réunion ouverte à 8 h 30.

2 Adoption de l'ordre du jour

N° de résolution : 23 053

Proposée par : Émile Rémillard

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour de la réunion du 19 avril 2023 soit par la présente adopté tel qu'amendé par le conseil.

ADOPTÉE

3 Adoption du procès-verbal

N° de résolution : 23 054

Proposée par : Émile Rémillard

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire du 15 mars 2023 soit adopté tel que présenté au conseil.

ADOPTÉE

4 Finances - liste des comptes à approuver

N° de résolution : 23 055

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que le rapport du comité des finances soit adopté tel que présenté et que les factures soient payées par la directrice générale comme suit :

du chèque n° 20230347 au chèque n° 20230489

Total : 844 618,94 \$

ADOPTÉE

4.1 États financiers

N° de résolution : 23 056

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte les états financiers du 31 mars 2023 tels que présentés.

ADOPTÉE

4.2 Rapport sur les réserves

4.3 Rapport sur les heures supplémentaires

4.4 Rapport sur les permis de construction

5 Dérogations, usages conditionnels et autres audiences

6 Délégations

7 Projets de règlements

7.1 Règlement 846/23 - Règlement sur les droits et frais 2023 - 1^{re} lecture

N° de résolution : 23 057

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 846/23 sur les droits et frais 2023 soit adopté en PREMIÈRE lecture.

ADOPTÉE

7.2 Règlement 847/23 - Application des règlements - 1^{re} lecture

N° de résolution : 23 058

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 847/23 sur l'application des règlements soit adopté en PREMIÈRE lecture.

ADOPTÉE

7.3 Règlement 847/23 - Application des règlements - 2^e lecture

N° de résolution : 23 059

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 847/23 sur l'application des règlements soit adopté en DEUXIÈME lecture.

ADOPTÉE

8 Rapport sur les comités

8.1 Rapport du directeur des travaux publics

N° de résolution : 23 060

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU que le conseil adopte le rapport du directeur des travaux publics du 19 avril 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

8.2 Projet d'atténuation des effets du chemin St. Mary's

8.3 Comité de l'OMU

8.4 Comité du D. u. I.

8.5 Pembina Valley Water Co-op

8.6 Rapport du comité de l'AMBM

8.7 Comité du projet d'aide à la vie autonome

N° de résolution : 23 061

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU que le conseil soutienne les progrès de Logement supervisé de la Rivière-Rouge et que l'emplacement initial du quartier général soit dans la Ville de Morris.

ADOPTÉE

8.8 District du bassin versant de la vallée de la Pembina

8.9 District du bassin hydrographique Seine-Rat-Roseau

9 Rapports des groupes subordonnés

9.1 Parcs et loisirs Saint-Jean

9.2 Letellier Athletics Association

9.3 Centre culturel et communautaire de Saint-Joseph

9.4 Musée de Saint-Joseph Museum

9.5 Bibliothèque Montcalm Library

9.6 Paradis

9.7 District des mauvaises herbes Valley

10 Correspondance

10.1 Correspondance - action requise

10.1.1 Boundary Trails Health Centre Foundation - demande de financement

N° de résolution : 23 062

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Harold Janzen

ATTENDU QUE le Boundary Trails Health Centre fait l'objet d'une expansion qui permettra d'accroître les services offerts à tous les résidents de la région de Santé Sud;

ATTENDU QUE des représentants de la Boundary Trails Health Centre Foundation ont assisté à la réunion du conseil de mars 2023 pour présenter les plans d'expansion et demander aux municipalités de fournir une aide financière;

IL EST RÉSOLU que le conseil approuve une contribution annuelle de 20 000 \$ à la Boundary Trails Health Centre Foundation pour les années 2024-2027.

ADOPTÉE

10.1.2 Consultants sur les inondations de 2023 - rétablissement et aide financière aux sinistrés

N° de résolution : 23 063

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que le conseil approuve le fait de retenir les services de Works Management Group et de Commissionnaires pour aider au rétablissement suivant les inondations de 2023 et aux demandes d'aide financière aux sinistrés.

ADOPTÉE

10.1.3 Caucus RPGS 75 - services de développement économique

N° de résolution : 23 064

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que le conseil approuve le fait de retenir les services de M Richard & Associates pour fournir des services de conseil en développement économique concernant le caucus RPGS 75.

ADOPTÉE

10.1.4 C1/23 - Demande d'usage conditionnel Ed Crossing

N° de résolution : 23 065

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Harold Janzen

ATTENDU QUE la demande C1/23 pour un permis d'usage conditionnel a été reçue de Ed Crossing Ltd. pour augmenter le nombre de suites au 144, rue Caron de 9 à 18;

ATTENDU QU'une audience publique a eu lieu comme prévu le 11 avril 2023 au bureau de la M. r. de Montcalm à Letellier;

ATTENDU QUE le service d'incendie de Saint-Jean s'est prononcé contre la demande en invoquant des préoccupations permanentes en matière de sécurité;

ATTENDU QUE les représentants du comité du D. u. l. de Saint-Jean-Baptiste se sont prononcés contre la demande en invoquant des préoccupations permanentes en matière de sécurité;

ATTENDU QUE les locataires actuels de l'immeuble et les résidents locaux ont assisté à l'audience publique et se sont adressés au Conseil au sujet des problèmes de sécurité que posent actuellement l'immeuble et son propriétaire;

ATTENDU QUE le propriétaire d'Ed Crossing Ltd. a présenté au conseil son dossier et des preuves à l'appui de sa demande;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil refuse la demande C1/23 pour un permis d'usage conditionnel pour augmenter le nombre de suites au 144, rue Caron à Saint-Jean-Baptiste;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le conseil a voté à l'unanimité contre la demande en raison des problèmes de sécurité actuels et permanents dans le bâtiment.

nom	pour	contre	abstention	absent
Jean Barnabé	✓			
Louis Duval	✓			
Paul Gilmore	✓			
Harold Janzen	✓			
Émile Rémillard	✓			
Paul Sabourin	✓			

ADOPTÉE

10.1.5 Rapport sur la planification stratégique 2023

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport de planification stratégique 2023 tel que préparé par la directrice générale Jolene Bird.

REPORTÉE

10.1.6 Valley Ag Society - Manitoba Stampede - demande de commandite

N° de résolution : 23 066

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU que le conseil approuve une commandite de 500 \$ à la Valley Agriculture Society pour le Manitoba Stampede de 2023.

ADOPTÉE

10.1.7 Demande de financement du PVWC

N° de résolution : 23 067

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Louis Duval

ATTENDU QUE la M. r. de Montcalm est un membre fondateur de la Pembina Valley Water Co-op;

ATTENDU QUE la PVWC s'est engagée à fournir de l'eau aux entreprises commerciales existantes et à venir, ce qui nécessitera la construction d'une nouvelle station à membrane à la station d'épuration de Letellier;

ATTENDU QUE toutes les municipalités membres de la PVWC sont invitées à contribuer pour un total de 5 000 000,00 \$, le total pour chaque municipalité étant basé sur le pourcentage d'utilisation en 2022 et la contribution étant payée sur trois ans;

ATTENDU QUE selon les états financiers vérifiés de PVWC pour 2022, le pourcentage d'utilisation de la M. r. de Montcalm est de 3,11 %;

ATTENDU QUE certaines municipalités membres de la PVWC sont préoccupées par le modèle de financement du projet d'usine à membrane et par l'approche des conseils de la PVWC en ce qui concerne l'approvisionnement en eau des nouvelles mises en valeur;

ATTENDU QUE la Ville de Morris a demandé le soutien de la M. r. de Montcalm pour publier une déclaration commune à la PVWC indiquant notre position sur la question;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le soutien de la Ville de Morris à l'émission d'une déclaration commune de position au conseil d'administration de la PVWC concernant le financement de la nouvelle usine à membrane de la station de traitement des eaux de Letellier.

ADOPTÉE

10.1.8 Demande des propriétaires fonciers frontaliers et mise à jour de la question des canaux de drainage frontaliers

N° de résolution : 23 068

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Louis Duval

ATTENDU QUE le conseil de la M. r. a rencontré les propriétaires fonciers concernés par les canaux de drainage endommagés situés le long de la frontière entre les États-Unis et le Canada;

ATTENDU QU'à l'automne 2022, un propriétaire américain est entré illégalement au Canada et a endommagé l'infrastructure municipale de la municipalité de Montcalm;

ATTENDU QUE les dommages causés par le propriétaire américain dans la M. r. de Montcalm et les dommages causés au canal de drainage du côté américain entraîneront des inondations à long terme sur la parcelle adjacente à la frontière entre les États-Unis et le Canada;

IL EST RÉSOLU que le conseil approuve le remplacement de tous les ponceaux situés le long de la route frontalière qui ont été endommagés par un propriétaire américain;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le conseil approuve la fourniture d'un ponceau à Glen Friesen pour qu'il puisse créer un accès au champ.

ADOPTÉE

10.1.9 Lotissement 4151-23-8279 - 9 h 30

N° de résolution : 23 069

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Émile Rémillard

ATTENDU QUE la demande de lotissement 4151-23-8279 a été reçue des exécuteurs de la succession de Paul Landry et étudiée par le conseil;

ATTENDU QUE les exécuteurs testamentaires ont assisté à la réunion du conseil pour répondre à certaines préoccupations du conseil concernant le nombre total d'acres et la forme des lots proposés;

ATTENDU QU'une carte de demande de lotissement révisée a été présentée montrant le lot 1 proposé de 13,02 acres et la parcelle résiduelle proposée de 133,99 acres;

ATTENDU QUE la carte de demande de lotissement révisée est conforme au Règlement 809/19 de la M. r. de Montcalm sur le zonage;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm approuve la demande de lotissement numéro 4151-23-8279 pour la succession de Paul Landry en se basant sur la carte de demande de lotissement révisée telle que présentée pour lotir une ferme de 13,02 acres de la parcelle actuelle, laissant une parcelle résiduelle combinée de 133,99 acres.

ADOPTÉE

10.1.10 Chemin St. Mary's - sud de Goertzen - problèmes de sécurité

10.1.11 Demande de don pour Kidsport

10.1.12 Résolution sur l'intérêt sur les demandes d'aide aux sinistrés en cas d'inondation pour l'AMM

N° de résolution : 23 070

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Émile Rémillard

ATTENDU QUE les municipalités sont reconnaissantes de ce programme de financement;

ATTENDU QUE les municipalités sont tenues de collaborer avec les différentes provinces, comme la province du Manitoba, dans le cadre du programme d'aide financière aux sinistrés;

ATTENDU QU'il existe un décalage entre les paiements que les municipalités doivent effectuer pour la restauration et le moment où elles soumettent des demandes de remboursement à la province dans le cadre de ces programmes;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont alors tenues de supporter ces coûts, ce qui entraîne des frais d'intérêt;

ATTENDU QUE ces frais d'intérêt peuvent avoir des répercussions négatives sur les municipalités locales et leurs contribuables;

ATTENDU QUE les municipalités locales n'ont qu'un seul moyen de lever des fonds, à savoir la taxation;

IL EST RÉSOLU QUE nous demandions à l'Association des municipalités du Manitoba (AMM) de faire pression sur la province du Manitoba pour qu'elle continue à faire pression sur le gouvernement du Canada pour qu'il modifie le programme fédéral des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) afin d'inclure l'admissibilité aux « frais financiers » (ou intérêts) dans le cadre du programme;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE nous demandions à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de faire pression sur le gouvernement du Canada au nom de toutes les municipalités canadiennes pour que le gouvernement du Canada modifie le programme des AAFCC afin d'inclure l'admissibilité aux « frais financiers » (ou intérêts) dans le cadre du programme;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE nous demandions à l'AMM de faire pression sur la province du Manitoba pour qu'elle rembourse aux municipalités tous les frais encourus pour les catastrophes survenues au cours des cinq dernières années.

ADOPTÉE

10.1.13 Inspecteur des mauvaises herbes 2023

N° de résolution : 23 071

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm nomme le conseiller Harold Janzen comme inspecteur des mauvaises herbes de la municipalité pour 2023.

ADOPTÉE

10.2 Nouvelle correspondance et autres affaires

10.2.1 Achat d'une tondeuse

N° de résolution : 23 072
Proposée par : Paul Sabourin
Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que le conseil approuve l'achat d'un 202 Schulte FLX1510 FlexArm avec une nouvelle tondeuse Schulte XH1500 de GVE pour la somme de 50 154,14 \$ (taxes en sus), tel que présenté.

ADOPTÉE

10.2.2 Achat d'une nouvelle niveleuse en 2024

N° de résolution : 23 073
Proposée par : Harold Janzen
Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU que le conseil approuve l'achat d'une niveleuse JD 872G 6WD 2023 pour la somme de 475 000,00 \$, taxes en sus, tel que proposé par Brandt Tractor et Capital I;

IL EST AUSSI RÉSOLU que l'achat soit inclus dans le plan financier 2024 conformément au plan d'immobilisations de la M. r.

ADOPTÉE

10.3 Correspondance - reçue à titre d'information

de	sujet
Association des municipalités du Manitoba	Résolution - Climat environnemental et parcs
Association des municipalités du Manitoba	Infrastructures fédérales
Association des municipalités du Manitoba	Santé
Association des municipalités du Manitoba	Infrastructures et transports
Association des municipalités du Manitoba	Justice
Association des municipalités du Manitoba	Relations avec les municipalités
Association des municipalités du Manitoba	Ressources naturelles et Développement du Nord

11 Affaires en cours

11.1 Développement d'affaires/visites

11.1.1 Mid Canada Transload - visite du site à 13 h 30

11.2 Mise à jour sur les inondations de 2023 avec Marcel Bissonnette à 8 h

12 Rapport de la directrice générale

N° de résolution : 23 074
Proposée par : Paul Sabourin
Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU que le conseil adopte le rapport de la directrice générale du 19 avril 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

- 13 Huis clos**
N° de résolution : 23 075
Proposée par : Émile Rémillard
Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm se constitue en comité plénier à huis clos pour discuter de questions de personnel.

ADOPTÉE

- 13.1 Huis clos – clôture**
N° de résolution : 23 076
Proposée par : Louis Duval
Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU QUE le comité mette fin au huis clos et reprenne la réunion ordinaire du conseil.

ADOPTÉE

- 14 Levée de la séance**
N° de résolution : 23 077
Proposée par : Jean Barnabé
Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que le conseil de Montcalm autorise et confirme toutes les instructions et directives à la direction, et les questions reçues à titre d'information;

IL EST AUSSI RÉSOLU que cette séance soit levée et que la prochaine réunion ordinaire du conseil ait lieu le 17 mai 2023 à 8 h.

Levée de la séance : 13 h 43.

ADOPTÉE

préfet

directrice générale